

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 2 février 2009 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

11-02-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-09

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* les procès verbaux des séances tenues le 12 et 19 janvier 2009 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction du mois de janvier 2009 a été déposé et reconnu par le Conseil.

13-02-09

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM08-96 déposée par M. Luc Langlois et Mélanie Beaupré, propriétaires du lot construit 389 partie situés au 231 chemin de Dublin, zone #28H ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande a pour effet de cadastrer ce terrain en deux lots ayant environ 30,0 m de façade pour le terrain de la résidence et environ 22,0 m de façade pour le 2<sup>e</sup> lot alors que le règlement #185, article, 4.1.1 stipule une façade minimum de 35,0 m ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure #DM08-96 en considération des suivantes :

- 1° que le lot projeté déjà construit préserve 5,0 m de la marge latérale de la résidence en conformité avec le règlement de zonage #273, article 4.2.3 et sa grille de spécifications ;
- 2° que le garage déjà construit soit autorisé sur le 2<sup>e</sup> lot pour un maximum de douze (12) mois dès le dépôt du cadastre afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence ;
- 3° que s'il n'y a pas de construction sur le 2<sup>e</sup> lot dans un délai de douze (12) mois, le propriétaire devra déplacer ledit garage sur le 1<sup>e</sup> lot où est située sa résidence actuelle.

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM08-96 en conformité avec les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-02-09

*CONSIDÉRANT QUE* l'article numéro 6.1 du règlement numéro 364 stipule que le mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme peut être renouvelable pour un maximum de trois termes consécutifs ;

*CONSIDÉRANT QUE* M. François Vaillancourt et Mme Debbie Stowe désirent renouveler leur premier terme qui prendra fin en février 2009 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon renouvelle les mandats de M. François Vaillancourt et Mme Debbie Stowe comme membres dudit Comité consultatif d'urbanisme pour un deuxième mandat qui prendra fin en février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-02-09

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil s'intéresse à l'achat d'un tracteur bidirectionnel ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Coordonnateur des Travaux Publics, M. Sylvain Vézina de procéder par appel d'offre, par invitation, pour l'achat d'un tracteur bidirectionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-02-09

*CONSIDÉRANT QUE* M. Quentin Gueripel occupe un poste de journalier saisonnier depuis 12 mai 2006 affecté aux parcs municipaux ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon nomme M. Quentin Gueripel comme « journalier permanent » affecté aux parcs municipaux à raison de 40 heures ;

*ET QUE* l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents et selon l'échelle #2.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

17-02-09

*CONSIDÉRANT* le règlement #297 et ses amendements concernant le stationnement ;

*CONSIDÉRANT* le règlement #298 et ses amendements sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;

17-02-09

*CONSIDÉRANT QUE* la firme Sécurité Sirois Événements Spéciaux Inc. a effectué la patrouille et la surveillance des parcs municipaux depuis 2004 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge opportun de procéder par appel d'offres pour la patrouille et la surveillance des parcs municipaux pour l'application des règlements municipaux #297 et #298 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Coordonnateur des Travaux Publics, M. Sylvain Vézina de procéder par appel d'offres, par invitation, pour la patrouille et la surveillance des parcs municipaux pour l'application des règlements municipaux #297 et #298.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-09

*CONSIDÉRANT* les plaintes de citoyens concernant les motoneigistes empruntant le trottoir sur le boulevard Jacques-Cartier ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil, à sa séance publique du 12 janvier 2009, a demandé que la barrière à l'accès de la piste multifonctionnelle, près du tunnel sur le boulevard, soit fermée afin d'assurer la sécurité des usagers du trottoir ;

*CONSIDÉRANT* la demande de plusieurs résidants/motoneigistes qui doivent maintenant faire des détours non sécuritaires pour accéder la pistes de motoneiges ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle;

*APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la ré-ouverture de la barrière sur le sentier de motoneige local et que deux enseignes interdisant les motoneiges soient installés à chaque extrémité du trottoir.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

19-02-09

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu du projet de loi 56 intitulé *Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives*, les municipalités doivent assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

*CONSIDÉRANT* le programme de subvention du Ministère des Transports du Québec ;

19-02-09

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon participe au système de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Jacques Cartier ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon confirme sa participation au projet de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon engage financièrement sa quote-part à la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une liste de correspondance a été déposée et reconnue par le Conseil.

20-02-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu que les comptes suivants soient payés :

Acklands Grainger – gants et panneau signal .....	133.87\$
Ann Feeney – travaux au centre.....	110.00
Archambault – livres .....	33.54
Ass. des directeurs municipaux du Québec – cotisation .....	496.98
Axco Aménagements Inc. – contrat – déneigement .....	48 611.65
B.D.I. – lumières au parc .....	27.78
Bell Canada .....	1 873.77
Bell Mobilité – cellulaires.....	345.58
Bernard Gagné – Winterfest .....	112.00
Bon-Air Réfrigération Inc. – réparations.....	199.32
Bouclair – toile pour cartes .....	73.36
Brassardburo – fournitures de bureau .....	249.50
Buffet St-Emile – réunion de budget.....	116.26
Cam-Trac Bernières Inc. – réparations.....	381.31
Canac Marquis Grenier – Winterfest.....	312.29
Canadian Tire – batteries – Winterfest .....	12.18
Cash – postes Canada, kilométrage, etc.....	140.19
Centre Mécanique Shannon – réparations .....	3 499.04
Chatelaine – renouvellement .....	16.87
Clive Kiley – allocation.....	1 879.75
Construction Géboung – numéro de poteaux et entretien.....	397.32
Cool – renouvellement.....	39.42
CopieBec – licence de reproduction .....	28.22
Coup de Pouce – renouvellement.....	22.60
Dessau Inc. – honoraires professionnels.....	15 638.19
Distribution Pierre Larochelle – fournitures.....	217.85
Échafaudage Falardeau Inc. – caserne – résolution conseil .....	28 489.65
Elle Québec – renouvellement.....	25.90
Entreprises J-F Quesnel – réparations – poste 29 et patinoire.....	146.74
Enviram Inc. – honoraires .....	666.87
Eric Lafrenière – journalier – Winterfest.....	240.50
Express Mag – renouvellement – National Geographic français .....	83.40
F. Dufresne Inc. – essence .....	45.61
F.Q.M. – purolateur.....	16.79

Gaudreau Environnement Inc. – location – bac de recyclage .....	49.67\$	
Gauvin & Harbour Inc. – calendriers, permis .....	8 659.77	
Germaine Pelletier – réunion urbanisme .....	60.00	
Graphica – dépliants pour Winterfest.....	1 242.75	
Groupe Ultima – assurance annuel et ajout.....	42 000.00	
Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels .....	2 424.99	
Home Dépôt – fournitures et Winterfest.....	178.44	
Hydro-Québec.....	5 488.84	
Jacques Poulin – soutien et achat d'un ordinateur .....	3 012.63	
La Capitale en Fête – jeux gonflables et chapiteau – Winterfest.....	3 187.59	
La Maison Anglaise – livres .....	80.75	
Luce Milhomme – remboursement – Winterfest .....	561.10	
Lucie Laperle – frais de représentation.....	53.72	
Lumco – entretien luminaires – éclairage longue durée .....	944.56	
M.R.C. Jacques-Cartier – mises à jour et quote-part, 1 <sup>e</sup> versement.....	49 738.59	
Maxxam – analyses eau .....	1 217.36	
Mini Général Hydraulique Inc. – pièces .....	49.34	
Mondrian Hall – fournitures – papier pour photocopieur.....	129.38	
Mun. de Saint-Gabriel-de-Valcartier – location Mont Brillant .....	3 067.20	
Murray Promotions – médailles pour Winterfest .....	342.07	
National Geographic Society – renouvellement – anglais .....	24.00	
Nolet Sports Distribution Inc. – buts et filets – hockey .....	1 151.27	
Orizon – système de communication /nouveau camion – voirie .....	869.14	
Ouellet & Leduc – Winterfest .....	196.28	
Oxygène Portneuf Inc. – oxygène.....	34.37	
P. Tardif Inc. – enseignes pour Winterfest.....	1 647.97	
Page Net – pagettes .....	11.18	
Peintures Récupérées – collecte .....	478.03	
Pièces d'auto Sylvain Houde – miroir .....	26.14	
Pizza Paquet – caucus .....	127.25	
Postes Canada – Winterfest .....	210.26	
Produits Chimiques Sany Inc. – fournitures.....	200.55	
Propane Nutrinor.....	268.38	
Québec Municipal – service internet – adhésion .....	564.38	
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures – chalet .....	43.02	
Quinc. R. Durand – fournitures pour chalet et parcs, Winterfest .....	392.71	
Régie Régionale de Portneuf – bacs, quote-part – 1 <sup>e</sup> versement.....	89 969.16	
Registre foncier – avis de mutations.....	27.00	
Réliance Protectron – nouveau remise et mensuel .....	1 805.85	
Réno Deux D Inc. – plomberie – remise des sports .....	144.48	
Réseau Biblio Capitale – livre perdu et cotisation annuel.....	16 658.50	
Restaurant Normandin – certificats de cadeaux – Winterfest.....	480.00	
Roger Dubé – animation .....	170.58	
Sablère Drapeau – sable et sel.....	275.78	
Safarir – renouvellement.....	28.22	
Sani-Orléans Inc. – vidanges – fosses septiques .....	164.80	
SAQ – Winterfest .....	171.10	
Sérigraphie Sprint Inc. – Winterfest .....	322.98	
Services A.P. Guay Inc. – réparations – machinerie .....	593.97	
Sinto Inc. – lubrifiants .....	172.53	
Soc. Mutuelle de Prévention Inc. – cotisation – CSST/prévention.....	1 215.38	
Spécialiste du Stylo – fournitures.....	450.47	
Ventilation Fortier Inc. – ventilateurs pour poste de pompage.....	4 447.28	
Ville de Québec – boues de fosses septiques .....	126.00	
Wal-Mart – fournitures .....	67.69	
20-02-2009	TOTAL	<u>350 709.75\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-09

*CONSIDÉRANT QUE* le budget 2009 fût adopté le 19 janvier 2009 ;*EN CONSÉQUENCE,*

21-02-09 Il est *PROPOSÉ* par la conseiller Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon procède au réajustement des échelles salariales au taux de 2,5% et ce, rétroactives au 1<sup>e</sup> janvier 2009, selon le document officiel intitulé « échelles salariales 2009 » dûment signé par le maire et le maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-09 *CONSIDÉRANT* l'appel d'offre pour l'impression du journal local le *Shannon Express* ;

*CONSIDÉRANT QUE* trois (3) soumissions ont été reçues pour un format de 16 pages, soit :

Graphica Impression Inc.	1 778.25\$
Impression Borgia	1 997.00\$
Imprimerie Nicober Inc.	2 390.00\$

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate le plus bas soumissionnaire, Graphica Impression Inc. pour l'impression du journal local pour l'année 2009, neuf (9) parutions;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon établi les tarifs suivants pour la publicité dans le journal local le *Shannon Express* pour 2009 comme suit :

- 1° 375.\$ abonnement annuel – 9 publications – carte d'affaire
- 2° 750.\$ abonnement annuel – 9 publications – spécial 3 pouces de hauteur
- 3° 45.\$ par parution – carte d'affaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-02-09 *CONSIDÉRANT* la *Loi sur l'accès à l'information* et le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents, Section II*, relatifs aux documents détenus par les organismes municipaux ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon fixe les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission d'un document détenue :

- a) 13.25\$ un rapport d'événement ou d'accident ;
- b) 8.00\$ une copie de plan sur traceur

23-02-09	c)	3.35\$	une copie d'un plan général de rue ou de tout autre plan ;
	d)	3.35\$	une page rédigée ou manuscrite ;
	e)	2.65\$	par page pour une copie du rapport financier ;
	f)	0.39\$	par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation ;
	g)	0.33\$	par page pour une copie d'un règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.\$ ;
	h)	0.01\$	par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ;
	i)	0.01\$	par nom pour la reproduction de la liste de contribuables ou habitants ;
	j)	0.33\$	une page photocopiee autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant notre papier ;
	k)	0.22\$	une page photocopiee autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant leur papier ;
	l)	0.28\$	une page photocopiee et brochée autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant leur papier ;
	m)	5.00\$	pour la 1 <sup>e</sup> page d'une transmission par fax de documents à laquelle s'ajoute les frais pour les documents énumérés par cette résolution (aucune frais est exigibles pour la facture jointe à la transmission);
	n)	38.00\$	l'heure, temps horaire lors de la recherche, la transcription manuelle de document informatisé, la préparation de la transmission ainsi que de photocopies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon fixe les allocations, taux et frais de services municipaux pour l'année 2009 comme suit :

2 600.\$	–	pour l'installation de la valve d'entrée d'eau pour les nouvelles constructions conformément au règlement #287 décrétant une politique sur la gestion de l'eau ;
25.\$	–	pour chaque demande de certificat d'autorisation conformément au règlement #336 relatif à l'accès à la propriété sur les voies publiques ;
300.\$	–	pour chaque demande d'étude d'un P.I.I.A. en conformité avec le règlement #341 relatif aux demandes d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;
450.\$	–	pour chaque demande en conformité avec le règlement #280 relatif aux dérogations mineures (DM) ;
0.45\$	–	taux d'allocation au kilomètre
40.\$	–	allocation par réunion pour un membre permanent et
60.\$	–	pour un membre adjoint, conformément à l'article 13 du règlement #364 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)
45.\$	–	par animal et par cas pour la 1 <sup>e</sup> journée et
35.\$	–	par animal et par cas pour chaque jour subséquent et
frais réels	–	pour les soins vétérinaires d'un animal (s'il y a lieu) pour la capture, l'hébergement et le transport, conformément à l'article 19.3 du règlement #294 concernant la possession d'animaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-09

*CONSIDÉRANT* la résolution #177-11-1999 nommant Mme Marcelle Neville comme maire suppléant ;

*CONSIDÉRANT QUE* le maire suppléant est déjà autorisé à signer sur les comptes de banque municipaux et qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'ajout de la signataire Mme Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe sur les comptes de banque à la Caisse Desjardins de Piémont Laurentien à Val-Bélair, compte #376 350 et ce, du 12 mars au 27 avril 2009 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20h43 par le conseiller Stéphane Hamel.

Clive Kiley,  
Maire

Dale Feeney,  
Directrice Générale